



Association de Sauvegarde et d'Action Educative des Landes

Siège : 11 boulevard Ferdinand de Candau – 40000 Mont-de-Marsan
Tél : 05.58.46.75.50 - e-mail : contact@asael.fr

L'A.S.A.E.L. est une association loi 1901, créée dans les Landes en 1962.

Elle gère les établissements et services suivants :

- Une Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS)
- Un service d'Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO)
- Un service d'AEMO Renforcée
- Un service d'Investigation Educative et d'Enquêtes Sociales (SIE)
- Un dispositif d'accompagnement pour Mineurs Non Accompagnés (MNA)
- Un service de médiation familiale : le Pôle Parentalité
- Un Service d'Accompagnement Familial Co Parentalité (SAFCO)
- Et un Siège qui coordonne l'ensemble

L'ASAEFL a pour objet l'accompagnement de toute personne vulnérable ou en situation de vulnérabilité.

Les personnes accompagnées peuvent être des enfants en bas âge, des mineurs en difficulté, en danger ou délinquants ; des jeunes majeurs, des personnes adultes, des personnes vieillissantes, des personnes isolées ou des familles.

Les offres de service sont de natures diverses : éducatives, pédagogiques, matérielles, sociales, médico-sociales, thérapeutiques.

Ces soutiens et ces accompagnements peuvent s'exercer dans le cadre de la prévention, l'orientation, la formation, le traitement, la posture et le service de suite ou tout autre cadre qui s'avérerait nécessaire.

Service A.E.M.O. - Action Educative en Milieu Ouvert

L'AEMO est une mesure judiciaire, ordonnée par le juge des Enfants, au bénéfice d'un ou plusieurs enfants d'une même famille. La mesure vise, par l'intervention à domicile d'un travailleur social, à la disparition ou à la réduction du danger encouru par le mineur, tout en soutenant les parents, dans l'exercice de leurs fonctions parentales.

Service A.E.M.O. Renforcée

L'AEMO Renforcée est une mesure judiciaire ordonnée par le Juge des Enfants, au bénéfice d'un ou plusieurs enfants d'une même famille. Cette mesure s'inscrit dans un dispositif d'alternative au placement, à travers l'intervention intensive à domicile d'un travailleur social. Elle vise, par des actions renforcées auprès du mineur et de sa famille, à réduire une situation de danger grave d'un enfant.

Service I.E. - Investigation Educative

Les mesures judiciaires d'investigation éducative ont pour objectif de mettre en place une aide à la décision pour le magistrat qui l'ordonne. La MIJE consiste en une démarche d'évaluation et d'analyse qui porte à minima sur les points suivants :

- les conditions matérielles d'existence du mineur,
- les conditions d'éducation,
- le contexte sociologique,
- la personnalité du mineur et des membres de son environnement familial,
- le fonctionnement intrafamilial.

Pôle Parentalité

Les visites médiatisées, ordonnées par le Juge des Enfants, consistent à faire se rencontrer des parents et leurs enfants placés, en présence d'un tiers, dans un lieu neutre et sécurisé.

MECS - Maison d'Enfants à Caractère Social

Accueil de mineurs garçons de 13 à 21 ans dans le cadre de mesures de placement administratives ou judiciaires au titre de la protection de l'enfance ou de l'ordonnance 45.

Capacité : 40 garçons âgés de 13 à 21 ans, répartis sur 2 sites :

- Site de Mont de Marsan : 12 accueils internat, 5 studios sur site et 3 accompagnements diversifiés
- Site de Saint Paul Lès Dax: 12 accueils internat, 5 studios sur site et 3 accompagnements diversifiés

Service Saf Coparentalité

Activité en partenariat avec le Conseil Départemental des Landes, la CAF des Landes et la MSA Sud Aquitaine.
Mission de gestion des salariés, contractualisation des assistantes maternelles.
La PMI gère l'accompagnement et l'accueil de jeunes enfants en journée chez une assistante maternelle.

Dispositif MNA – Mineurs non accompagnés

Accompagnement de MNA confiés par le Conseil Départemental des Landes, répartis sur 3 sites :

- 2 sites à Mont de Marsan
- 1 site à Saint Paul Lès Dax